

# La Gazette Pillacoise

## Le mot du Maire



N° 44

Le programme de la gazette :

- ✓ Le mot du Maire
  - ✓ Bilan du mandat
  - ✓ Elections municipales 2026
  - ✓ Dates à retenir
  - ✓ Feux de plein air
  - ✓ Le comité des fêtes
  - ✓ Association de sauvegarde de l'église St Aignan
  - ✓ Infos utiles
- 
- ✓ Directeur de la publication : Dominique STREIFF
  - ✓ Rédaction : Dominique STREIFF, Anne LIRIO, François LIRIO,
  - ✓ Crédit photos : Comité des fêtes
  - ✓ Tirage par nos soins : 150 exemplaires



SCANNEZ-MOI

Edition 1er juillet

*A quelques mois des prochaines élections municipales, des règles strictes en termes de communication devront être respectées. En effet, à partir de septembre, le conseil ne devra communiquer sur tous les supports à sa disposition qu'en terme de résultat et non de bilan, la différence est mince...*

*Comme je l'avais annoncé en janvier, lors des vœux du Maire, je maintiens ma candidature pour 2026.*

*Il faut recomposer une équipe et les nouvelles règles pour les communes de moins de 1000 habitants n'arrangent pas le recrutement (voir article « Elections 2026 »).*

*Les désordres au sein de la gouvernance du département ont un peu chamboulé le planning pour l'obtention de subventions mais nous avons obtenu celles pour les travaux de la salle des fêtes qui ne pourront débuter que début 2026, le planning du couvreur étant très chargé.*

*Au moment où ces lignes sont écrites, nous attendons aussi la subvention « fonds verts » pour l'achat d'une épareuse.*

*La frairie annuelle a rencontré une nouvelle fois un réel succès tout au long de la journée, un moment convivial réussi grâce à la mobilisation du comité des fêtes et des bénévoles que je remercie vivement.*

*L'association de sauvegarde du patrimoine et de l'église proposera un concert afin de récolter des fonds pour la sauvegarde des objets culturels de l'église.*

*L'été est déjà chaud et le dispositif « Voisins vigilants Feux de Forêts » est réactivé. Des bénévoles seront donc déployés, de façon aléatoire, dans les massifs forestiers de la commune pour assurer une présence et permettre un relais en cas de départ de feux avec les pompiers.*

*Un dernier mot pour rappeler aux habitants qui souhaiteraient évoquer un dysfonctionnement (entretien de la commune, fleurissement, voirie,...) que je suis toujours à leur disposition pour recevoir leurs remarques, mais aussi les remerciements !*

*Un bel été à toutes et à tous et bienvenue à nos nouveaux habitants !*

*Longue vie à Pillac !*

*Dominique STREIFF*



**• BILAN DU MANDAT**

- Fabrication et fourniture de masques par des membres du conseil municipal lors de la période COVID distribués aux habitants de la commune.
- Inscription de la commune à PanneauPocket
- Création du site internet de la commune
- Création de l'espace cinéraire.
- Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur pour la Mairie
- Mise en place de pompes à chaleur pour la salle des fêtes.
- Achat d'un tracteur tondeuse neuf.
- Remplacement du véhicule léger par un d'occasion.
- Adressage de la commune
- Achat d'un rétroprojecteur en partenariat avec l'ACL
- Création du blason de la commune
- Remplacement toiture de la Mairie.
- Mise en place d'un DAE (défibrillateur automatique externe) à la salle des fêtes
- Acquisition d'une débroussailleuse
- Achat d'une friteuse électrique en partenariat avec le comité des fêtes
- Rénovation du Monument aux morts
- Création d'un « Jardin de curé » au centre bourg
- Vente de 4 terrains au lotissement des Grands Champs.
- Réduction du temps de l'éclairage public.
- Mise en place de la devise républicaine au fronton de la Mairie.
- Attribution d'une seconde fleur au label « Villes et Villages fleuris ».
- Achat d'un tivoli de 12 x 6m en partenariat avec le comité des fêtes et l'association de la chasse.
- Financement d'une étude pour les travaux de restauration de l'église.
- Autofinancement d'un sondage géotechnique des fondations de l'église.
- Plantation d'un arbre de la liberté.
- Mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h dans le centre bourg.
- Recrutement de 2 agents communaux (secrétaire et agent technique)
- Création du P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde)
- Réaménagement de l'accueil de la mairie
- Remplacement toiture et fax plafond + éclairage de la salle des fêtes (travaux prévus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026).

**• ELECTIONS MUNICIPALES 2026**

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 généralise le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes, autrement dit dans les 24 734 communes de moins de 1 000 habitants dans lesquelles s'appliquait jusqu'à présent le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage.

**Le panachage n'existe plus et rend invalide un vote dans lequel un panachage serait effectué entre 2 listes le rendant ainsi nul.**

Désormais, la mise en place d'un scrutin proportionnel avec prime majoritaire impose que, pour être élue au premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans ce cas-là, elle reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont distribués à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dont celle arrivée en première position. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour doit être organisé.

Lors de ce deuxième tour, les listes ayant obtenu 10 % au premier tour peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec celles qui se maintiennent. Les listes peuvent donc être modifiées entre les deux tours. A l'issue du vote, la répartition des sièges s'effectue comme au premier tour, c'est-à-dire : une prime majoritaire pour la liste arrivée en tête qui obtient la majorité des sièges et le reste est distribuée à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

La réforme s'appliquera en mars 2026.

Le texte prévoit que les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants « sont élus selon les modalités prévues aux articles L260 et L262 » du Code électoral, c'est-à-dire « au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ».

Ces listes doivent être composées de façon paritaire : « la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Le conseil municipal sera réputé complet dès lors qu'il comptera, 9 membres (au lieu de 11) dans celles de 100 à 499 habitants. 2 candidats supplémentaires pourront figurer sur la liste, ce qui permettra de ne pas faire d'élection partielle en cas de départ d'un conseiller élu.

- **DATES A RETENIR POUR 2025**

- Vendredi 1er août : pique-nique
- Mardi 5 août : sardinhada
- Samedi 18 octobre : soirée karaoké
- Samedi 25 octobre : soirée « musique et mémoire » à l'église de Pillac
- Dimanche 2 novembre : théâtre salle des fêtes de Pillac
- Repas de Noël à Pillac : date à définir entre les 6/12 ou 13/ 12 ou 20/12

- **FEUX DE PLEIN AIR**

Comme chaque année il faut rappeler que les feux de plein air **sont interdits !**

- Extraits des directives préfectorales (arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2022) :
  - Aucun feu n'est autorisé du 15 juin au 30 septembre.
  - Il est interdit de fumer dans les massifs forestiers.

Sont strictement interdits toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers - brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes, etc.) - lâcher de lanternes célestes
- Brûlage des pailles soumise à la PAC.

Sont autorisés sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles - gestion forestière - écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades - feux d'artifices.

Conditions requises :

- Déclaration et autorisation préalable du maire, respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...)
- Avant tout allumage de feu, consultez le niveau de risque sur le serveur vocal : 05 45 97 61 40.

## • COMITE DES FETES

### 🎉 Retour sur l'année 2025 pour le comité des fêtes de Pillac 🎉

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024, les statuts du CdF ont été mis à jour et le bureau a été remanié suite au départ de Géraldine Bouillon, remplacée par Régis Deleuil au poste de secrétaire. Un grand merci à Géraldine pour ses années d'engagement ! Christine Noël continue d'assurer son rôle de trésorière, et François Lirio reste notre président dévoué. Une équipe au complet, motivée et prête à faire rayonner la commune de Pillac !

### 🌟 Une frairie 2025 réussie 🌟

Comme l'an dernier, l'édition 2025 s'est tenue sur la seule journée du samedi 7 juin 2025... Et quelle journée ! Le ton était donné dès l'arrivée avec une décoration spectaculaire : un ciel de fanions rouges et jaunes suspendus à 5-6 mètres de hauteur sur 300 m<sup>2</sup>, une belle unité de couleurs sublimée par des jeux de lumière au sol et dans tout le bourg et des bénévoles en tenue rouge et jaune, à l'image de notre petit et célèbre « bonhomme ».



### 🎪 Un programme riche et festif :

Le matin, les participants ont eu le choix entre :

- Deux circuits de randonnée et VTT de 5 et 8 km pour les amateurs de plein air,
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, une messe d'introduction, célébrée par le père Éric Pouvaloue assisté du Père Benoît Lecomte, doyen du sud-Charente, qui a rassemblé une soixantaine de fidèles, dont les pèlerins de la Caravane de l'Espérance.

Cette matinée s'est prolongée par un joyeux repas champêtre, avec 80 convives rassemblés dans une ambiance chaleureuse.

La 3<sup>ème</sup> édition de la gratiféria, organisée et mise en place par Lysiane, a rencontré aussi un beau succès.

L'après-midi a été ponctuée d'activités diverses, les structures gonflables et les jeux anciens (en partenariat avec l'ACL) ont connu l'engouement habituel. Un goûter a été offert aux enfants.

### 🥰 Nouveautés 2025 : la calèche, les « olympiades », les tee-shirts ! 🥰

Nous avons choisi cette année de proposer des balades en calèches, en lieu et place des traditionnels poneys, réservés aux enfants. Jeunes et vieux ont ainsi pu profiter d'un très agréable périple entre les jardins de la mairie et le bourg.



Des jeux inédits (chamboule-tout, course en sacs, roulés de pneus, etc.) ont conquis aussi bien les enfants que les adultes, qui se sont tous éclatés dans tous les sens du terme ! Une animation mise à l'honneur dans un très encourageant article de *La Charente Libre*.

Afin d'encourager les participants à adopter une tenue aux couleurs de notre célèbre « Bonhomme », nous avons mis en place une boutique proposant des tee-shirts rouges portant le blason de Pillac et des chapeaux jaunes. Des jouets et gadgets étaient également proposés aux enfants.

### 📺 Un marché de producteurs exceptionnel

La météo mitigée et la fraîcheur des températures n'ont pas empêché le marché des producteurs de tourner plein pot en soirée avec, cette année, quelques petits nouveaux : bar à huîtres et moules, cagouilles, crêpes, fromages de chèvres... sans oublier les barbecues en libre service pour un moment convivial partagé par plus de 250 personnes, le tout animé par une banda endiablée pour une ambiance feria irrésistible !

🌟 Et pour clore cette magnifique journée : le traditionnel et splendide feu d'artifice a illuminé le ciel de Pillac et les yeux des nombreux spectateurs !

📅 Le 20 juin, le comité des fêtes s'est réuni pour faire le bilan... Résultat ? Un succès retentissant!

Des retours très positifs, une organisation au top, une ambiance fabuleuse, des bénévoles très investis (25 mobilisés, merci à eux !), une messe très appréciée, et des invités conquis !



🙏 Un grand, grand MERCI à tous les bénévoles qui, par leur énergie et leur générosité, ont permis à cette édition 2025 d'être une véritable réussite !

🔪 Nous vous attendons nombreux pour les prochains évènements, que vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas :

- 1er août : Pique-nique
- 18 octobre : Soirée karaoké

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE ET DU PATRIMOINE DE PILLAC (ASEPP)**

Deuxième édition de la sardinhade : le mardi 5 août ! Nous vous conseillons vivement de réserver dès maintenant si vous voulez être certains d'avoir de la place...

*L'an dernier, il n'y en avait pas assez pour tout le monde..*



**SARDINHADA  
DE PILLAC**  
DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

**MARDI 5 AOÛT DÈS 20H**

**MENU À 17€**  
Boissons non comprises  
**APÉRITIF OFFERT 10€ moins de 12 ans**  
**APPORTEZ VOS COUVERTS**

**Inscription obligatoire avec le QR code**

ou contactez le  
06 62 72 57 45 ou le  
06 28 04 59 86  
asep-pillac@gmail.com

## Nos projets en cours et à venir

### Campagne harmonium : 30 000 € à trouver

L'Harmonium de l'église est une pièce qualifiée de "rarissime" par les spécialistes de la DRAC. En effet, il a la particularité d'être l'un des rares harmoniums à être sortis des ateliers des célèbres facteurs d'orgues Merklin et Schutz, et, encore plus rare, d'être pourvu d'un double clavier...



Notre première campagne visera donc à récolter des fonds pour la restauration de cette très belle œuvre d'art, aujourd'hui inscrite aux monuments historiques et propriété de la commune de Pillac !

Pour faire un don, vous pouvez flasher le QR code, cliquer dessus ou vous rendre sur notre page HelloAsso (lien en page 5)

**DONNER**



### Site internet

Le site est actuellement en construction. Nous espérons une mise en ligne dans les mois qui viennent.

### Concert "Mémoire et Musique" : samedi 25 octobre 2025

Une formule inédite pour ce concert en préparation, qui mêlera harmonieusement le contage de récits historiques et l'interprétation de pièces de musique au violon et clavier.

**QUELQUES INFOS UTILES...**



**La communauté de Communes Lavalette Tude Dronne vous accompagne dans vos démarches !**



**Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?**

Nos conseillères France Services peuvent vous aider au quotidien !

**Besoin d'aide avec votre ordinateur, votre téléphone, votre tablette ?**

Nos conseillers numériques peuvent vous aider à apprivoiser les outils numériques du quotidien !



**C'EST GRATUIT !**

Quelques exemples d'aides :



**ANTS**  
( Demander un Permis, une carte grise, un passeport, une pré-demande CNL... )



**PÔLE EMPLOI**  
( Créer et gérer son espace, s'actualiser, faire un CV et le mettre en ligne... )



**CAF**  
( Demander une Prime d'activité, un RSA, des APL... )



**IMPÔTS**  
( Créer son espace, modifier une déclaration... )



**AMELI**  
( Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de carte vitale... )



**ASSURANCE RETRAITE**  
( Deposer un dossier de demande de retraite, demander une pension de réversion... )



**MSA**  
( Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de retraite... )



**LA POSTE**  
( Remplir un formulaire de douane, déposer une remise de chèques... )



**POINT-JUSTICE**  
( Être informé et orienté vers un avocat, un médiateur ou un conciliateur de justice... )

Quelques exemples d'aides :



**PRENDRE EN MAIN UN OUTIL NUMÉRIQUE**  
( Apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone... )



**NAVIGUER SUR INTERNET**  
( Comment effectuer une recherche, se réperer sur le web, enregistrer ses sites favoris... )



**CRÉER ET GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES**  
( Transférer ses photos de son téléphone à son ordinateur... )



**DÉMARCHES EN LIGNE**  
( Apprendre à effectuer vos démarches administratives, découvrir FranceConnect... )



**GÉRER SES EMAILS ET PIÈCES JOINTES**  
( Créer votre adresse mail, envoyer un fichier, nettoyer votre boîte mail... )



**LOGICIELS ET APPLICATIONS**  
( Apprendre à utiliser Word, Excel, Agenda, GPS, Maps et diverses applications sur votre téléphone... )



**ENTRETIEN SON MATÉRIEL**  
( Comment libérer de l'espace, mettre à jour et effectuer des nettoyage pour optimiser la vitesse de vos appareils... )



**CYBER SÉCURITÉ**  
( Apprendre les bonnes pratiques sur internet, créer un mot de passe performant, éviter les pièges et les arnaques courantes... )



**ACCOMPAGNER MON ENFANT**  
( Scolarité en ligne, Pronote, contrôle parental, prévention, réseaux sociaux... )



**TROUVER UN EMPLOI**  
( Créer un CV, chercher un emploi, passer un entretien en visio... )

**Rendez-vous dans l'un de nos quatre Espaces France Services !**

Conseiller Numérique Anton Olmiccia : 06 99 83 54 55

Conseillère Numérique Sandrine Barde : 06 69 99 38 62

**Montmoreau**



Espace France Services  
35 avenue de l'Aquitaine  
05 45 24 08 79

**Chalais**



Espace France Services  
2 rue Jean Rémon  
05 45 98 59 51

**Villebois-Lavalette**



Espace France Services  
74 Grand Rue  
05 45 64 91 96

**Saint-Séverin**



Espace France Services  
16, Rue du Périgord  
05 45 98 59 51